

Saisie meubles par ordonnance de juge

Par **zlorg**, le **04/09/2017** à **15:53**

bonjour,

qu'entendre par saisie de meubles (inclus hi-fi, disques, livres?).

dans l'attente, cordialement, zlorg,[smile16]

Par morobar, le 04/09/2017 à 16:11

Bonjour,

Tout est saisissable, voiture, vélos...sauf les biens jugés indispensables à la vie courante: lit, nourriture par exemple.

On dit "meubles " donc qui peut bouger au contraire de "immeuble" qui ne peut pas bouger.

Par zlorg, le 04/09/2017 à 16:45

merci de ta raie ponce rapide morobar